

Formation

Réponse à une consultation 15.10.2021

Ordonnance relative à la mobilité internationale dans l'éducation et la formation

economiesuisse estime que la révision totale de l'ordonnance relative à la coopération internationale et la mobilité internationale dans l'éducation et la formation est une mise en œuvre adéquate de la loi fédérale totalement révisée. La pleine association de la Suisse au programme européen Erasmus+ 2021-2027 doit rester une priorité absolue lorsque cela est possible, utile et financièrement viable.